



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

\*\*\*\*\*

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE  
MAGISTRATURE(ENAM)

\*\*\*\*\*



# Sauvegarde et préservation de l'architecture traditionnelle dans l'Atacora: cas des tatas bètamaribè(tata "somba") en milieu tammari

Présenté par

**Pascaline Abra TCHALANTEMA**

Pour l'obtention du Master à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de  
l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)

Spécialité : Gestion du Patrimoine Culturel (GPC)

Le 14 Novembre 2013

Directeur de mémoire : **M. Richard SOGAN,**

Directeur du Patrimoine Culturel au Bénin

Devant le jury composé de :

**Mme Caroline GAULTIER**

Chargée de mission à la direction générale du patrimoine de  
France

**M.Casimir Coffi DEGBEY**

Coordonnateur technique du Master Gestion du Patrimoine  
Culturel au Bénin

**Mme Eloïse DEDEGBE-ZOUNHON**

Administrateur d'action culturel

## Remerciements

La réalisation de ce travail a été rendue possible grâce à la contribution de plusieurs personnes. C'est l'occasion pour nous de leur témoigner notre profonde gratitude. Nous remercions particulièrement :

- Nos professeurs qui ont sacrifié une partie de leur temps et de leur énergie pour partager leurs connaissances avec nous ;
- Monsieur Richard SOGAN Directeur du Patrimoine Culturel pour avoir accepté de diriger ce travail, pour votre patience, vos suggestions et conseils ;
- Monsieur Casimir Coffi DEGBEY, Coordonnateur technique du Master Gestion du Patrimoine Culturel, pour sa patience et ses conseils avérés;
- Monsieur Alexis GNANGUENON, chef de département de la filière Gestion du Patrimoine Culturel à l'ENAM pour ses efforts dans le cadre de la formation ;
- Monsieur Didier N'DAH, chef de département adjoint de l'histoire et archéologie, pour sa disponibilité consacrée pour la réalisation de ce travail ;
- Monsieur YOLOU BAMISSO Yessoufou, Directeur du Centre de Promotion de la Société Civile pour ses précieux conseils et ses encouragements ;
- Monsieur MASSIM-WALI Gaston, coordonnateur du projet de développement du secteur de l'artisanat au Bénin pour ses encouragements et ses conseils ;
- Monsieur SOUNON BOUKO Bio, pour ses conseils et ses encouragements ;
- Messieurs ALIZIM K. Félix et NATTA N'PohLabounamah respectivement conservateur du site Koutammakou au Togo et conseiller culturel pour leur disponibilité constante pendant et après mon stage ;
- Monsieur TOUMOUDAGOU Joseph, conservateur du musée régional de Natitingou pour ses efforts lors de notre passage à Natitingou pour la collecte des informations et tout le personnel ;
- Monsieur Calixte Bertin BIAH pour le temps sacrifié à la réalisation de ce travail et enfin
- tous les amis de la première promotion 2011-2013 en particulier Mlle Tatiana ALLAGBE et Mlle ALITONOU Evelyne.

## **Dédicaces**

- ❖ A mon feu père TCHALANTEMA A. Félix ; qu'il reçoive à titre posthume toute ma reconnaissance à travers toutes les peines qu'il s'est données pour mon éducation ;
- ❖ A ma mère AKIM Martine qu'elle trouve à travers ce travail le fruit des peines et sacrifices consentis pour mon éducation. Puisse le seigneur t'accorder longue vie afin que tu puisses jouir du fruit de tes peines.
- ❖ A mes frères et sœurs, vous qui m'avez aidé à évoluer dans mes études, recevez à travers ce document le fruit de vos efforts.
- ❖ A COFFE B. Mourytala pour son soutien.

## **Résumé**

Le patrimoine culturel constitue aujourd'hui une richesse très importante. La protection, la préservation, la sauvegarde et la valorisation des biens culturels s'imposent aujourd'hui à l'Etat béninois. Dans le processus de cette politique, le Gouvernement du Bénin a, en 1988, inscrit sur sa liste indicative, le site des tatas bétammaribè, un site majeur dans l'histoire de l'une des composantes des groupes socioculturels du pays : les tammari. Cette démarche illustre assez bien la volonté de protéger, de préserver, de sauvegarder et de valoriser les potentialités culturelles et touristiques du peuple tammari qui aujourd'hui sont menacées. Ce bien transfrontalier (Bénin-Togo) est déjà inscrit par le Togo, le 30 juin 2004, sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Les tatas bétammaribè constituent, l'un des traits forts et majeurs du peuple tammari marqué par une architecture exceptionnelle et unique. En effet, L'architecture traditionnelle du peuple tammari communément appelée "Tata Somba" est la résultante de l'esprit des lieux. Elle tire expression des ressources que la nature a mis à la disposition de l'homme.

Malheureusement, des menaces sérieuses pèsent sur la vie de ces habitations exceptionnelles au point de conduire à leur disparition totale si des mesures urgentes et conséquentes ne sont prises en compte. Ces menaces sont le résultat de l'évolution socio-économique des populations qui aspirent à des habitations dites modernes ; elles viennent également des coûts et des difficultés à mobiliser les compétences humaines et techniques pour la construction du tata et son entretien ; elles résultent aussi des aléas climatiques et des pesanteurs socio-historiques qui ne sont plus les mêmes.

Ainsi, notre projet se veut une contribution à la protection et à la préservation de ce patrimoine architectural menacé et à la sauvegarde des valeurs intrinsèques du peuple tammari. Ce travail s'inscrit également dans la logique de créer un corps formel de métier pour la construction des tatas.

## **Mots clés**

Patrimoine culturel, patrimoine architectural, tata « somba », sauvegarde et préservation.

## **Abstract**

The cultural heritage is a very important wealth today. The protection, the conservation, the safeguarding and the valuation of cultural properties are imperative to the state government of Benin today. In the process of this politics, the Government of Benin had registered, in 1988, on its indicative list, the site of Bétammaribè's Tata, a major site in the history of one of the components of the sociocultural groups of the country: the tammariba. This approach shows well enough the will to protect, to safeguard and to value the cultural and tourist potentialities of the Tammari people which today are threatened. This cross-border property (Benin-Togo) is already registered by Togo government, on June 30th, 2004, on the list of the world heritage of the humanity. The tata of bétammaribè's is one of the strong and major features of the Tammari people marked by exceptional and unique architecture. Indeed, the traditional architecture of the tammari people collectively called "Tata Somba" is the resultant of the spirit of places. It draws expression from the resources that the nature gives to human. Unfortunately these exceptional houses are in danger what may lead to their total disappearance if urgent and consequent measures are not taken into account. These threats are the results of the socio economic progress of the populations which aspire to housing said to be modern. They also come from costs and difficulties mobilizing the human and technical skills for the building of the tata and its maintenance. It also comes from climatic hazards and from socio-historic gravities which are no more the same. So, our project aims to be a contribution to the protection and to the conservation of this threatened architectural heritage and to the safeguard of the inner values of the Tammari people. This work also aims to create a formal business for the building of tatas.

## **Keywords:**

Cultural heritage; architectural heritage; Tata "somba"; safeguarding and preservation.

## **Liste des acronymes et abréviations utilisés**

DPC : Direction du Patrimoine Culturel

CICI : Commission Internationale de la Coopération Intellectuelle

FAC: Fonds d'Aide à la Culture

FDPC: Fonds de Développement du Patrimoine Culturel

MCAAT: Ministère de la Culture, de l'Artisanat, de l'Alphabétisation et du Tourisme

UNESCO: Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture

WHEAP: Programme du Patrimoine Mondial pour l'Architecture de Terre

## Sommaire

Remerciement.....	i
Dédicaces.....	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	v
Introduction.....	7
1 <sup>ère</sup> Partie: Problématique.....	9
2 <sup>ème</sup> Partie: Revue de littérature.....	25
3 <sup>ème</sup> Partie: Cadre méthodologique.....	31
4 <sup>ème</sup> PartieProjet professionnel :.....	40
Conclusion.....	58
References bibliographiques.....	55
Liste des illustrations.....	59
Liste des tableaux.....	59
Glossaire.....	64
Annexes.....	61

## Introduction

Le Bénin connaît sur l'ensemble de son territoire, un mode d'occupation de l'espace rural caractérisé par l'habitat regroupé à l'échelle villageoise excepté dans les départements de l'Ouémé au Sud-Est et de l'Atacora au Nord-Ouest où l'on note une dispersion manifeste de l'habitat. Bien avant la colonisation par les Français au Bénin et après au Togo, de nombreux peuples y ont élu domicile de toute forme architecturale dans le but d'échapper à la soumission des puissances conquérantes et aux pillards. Jean Mandelbaum dans son article paru dans le Monde (1982) définit l'architecture comme « l'art de concevoir, de combiner et de disposer par les techniques appropriées, des éléments pleins ou vides, fixes ou mobiles, opaques ou transparents, destinés à constituer les volumes protecteurs qui mettent l'homme, dans les divers aspects de sa vie, à l'abri de toutes les nuisances naturelles et artificielles ». En effet, dans le département de l'Atacora plus précisément dans la zone montagneuse regroupe une multitude de peuple dont l'habitat est vécu par une population désignée depuis la période coloniale sous le nom générique de "somba" : il s'agit des bètammaribè, les waaba, les berba, les natimba, les gnindé. Ces cinq entités sociales partagent plusieurs traits communs qui peuvent s'expliquer entres autres par l'identité de leur milieu géographique, les multiples brassages de leurs anciennes migrations et leur commune histoire d'antagonisme avec les principaux guerriers baatombou à l'Est<sup>1</sup>. Le peuple bètammaribè, groupe majoritaire semble-t-il, se distingue particulièrement des autres peuples de l'Atacora par son habitat à étage très impressionnant.<sup>2</sup> Par ailleurs le peuple bètammaribè regroupe les communes de Boukoumbé, Natitingou et Toucountouna qui ont de différents types d'habitat. Contrairement aux ethnies des plateaux, ces peuples n'ont pas de roi, donc pas de protecteur. Pour parer à un éventuel danger, ils érigent alors des maisons aux allures de forteresses. Au-delà d'une architecture qui n'est pas

---

<sup>1</sup> Mercier P. tradition, changement, histoire. les "somba" du Dahomey septentrional, paris antropos, 1968

<sup>2</sup> Le mot Otammari signifie architecte par référence aux maçons à étage, chef-d'œuvre du peuple Otammari

sans rappeler celle de nos châteaux forts, les tatas « somba » doivent accueillir une famille (Eloundou, 2009). En Afrique où la notion de frontière est abstraite, ces habitations singulières ont un rôle à la fois défensif et social, une technique de construction bien particulière. Elle est avant tout culturelle. Même si, dans l'antiquité, le regroupement des hommes n'était pas motivé par un souci d'ordre, le tata bètamaribè, habitat traditionnel du peuple bètamaribè, littéralement "celui qui construit avec de la terre pétrie" est en voie de disparition dans le Département de l'Atacora.

Cette étude s'intéresse aux menaces qui planent sur les tatas et les stratégies à prendre pour sauvegarder cette architecture traditionnelle en voie de disparition en pays tammari dans l'Atacora. A cet effet, le présent travail s'articule autour de quatre parties :

- la première partie abordera la problématique ;
- la deuxième partie traitera de la revue de littérature ;
- la troisième partie celle de la démarche méthodologique ;
- la quatrième partie fera l'objet de l'élaboration du projet professionnel

## 1ère partie : Problématique

### 1.1 Description générale et importance du sujet.

Le patrimoine architectural béninois est constitué d'une grande diversité de types d'habitat. Parmi ceux-ci se trouve le célèbre habitat à étage de l'Atakora<sup>3</sup> en pays tammari (Nord-Ouest du Bénin) communément appelé "Tata Somba". Les "Tata Somba" constituent le témoignage tangible et manifeste d'un riche passé et l'une des identités culturelles du peuple tammari (bétammaribè). C'est un habitat unique que l'on ne retrouve qu'au Nord-Ouest du Bénin plus précisément en milieu tammari et dans sa partie frontalière avec le Togo. Il est une construction traditionnelle à des fins de protection, de résistance contre les ennemis et les bêtes sauvages. Réalisé avec des matériaux (terre, bois et paille) provenant de son environnement immédiat, il se présente comme un édifice assez compact, qui s'organise sur le plan circulaire ou elliptique. Château fort traditionnel, c'est l'apanage du peuple Tammari<sup>4</sup>. Comme l'a si bien décrit Paul Mercier « la maison se présente toujours comme un ensemble de tourelles à section circulaire ou ellipsoïde ou carrée..., ces tourelles sont reliées entre elles par des murs qui délimitent une vaste salle au rez-de-chaussée et une grande terrasse à l'étage, sur laquelle donnent les pièces d'habitation. Chacune des tourelles supporte un grenier où délimite une chambre à l'étage et une pièce d'utilisation variée au rez-de-chaussée» (Mercier, 1954)<sup>5</sup>. L'habitat se présente en un seul bloc et comprend pratiquement tous les éléments<sup>6</sup>. "Parmi toutes les composantes de l'espace tammari, le tata en tant qu'édifice construit, est l'élément de très loin le plus important et aussi le plus intéressant à analyser. Sur le plan architectural, il constitue la construction

---

<sup>3</sup>Atakora: Il est différent de l' « Atacora » politico-administratif hérité de la colonisation qui intégrait jusqu' à un passé récent les actuels départements de l'Atacora et de la Donga et qui s'étend à l'espace socioculturel baatonnu de Birni, Kouandé, Ouassa-Péhounco et Kérou

<sup>4</sup>Tammari : adjectif propre à Otammari

<sup>5</sup> Mercier Paul, l'habitat à étage dans l'Atakora, 1954, p. 33

<sup>6</sup> Elément constitués de chambres, de cuisine, de poulailler, etc.

domestique la plus élaborée au Bénin et au Togo et même l'une des plus remarquables de l'Afrique de l'Ouest" (Padenou G H. Barrue-pastor M., 2006).

Par ailleurs l'habitat à étage bétammaribè est une composante de l'esprit du lieu tout d'abord pour la fourniture de matériaux sur place mais aussi constitue la culture tammari. Parce que de la naissance à la jeunesse et même jusqu'à la mort, il tient lieu de cérémonies sous l'autorité des chefs de culte que Mercier. P 1953<sup>7</sup> appelle "fonctionnaires rituels du clan". Le tata à lui seul est un habitat sacré où le matériel et l'immatériel cohabitent. A travers cette idée (Marnix de M., 1999<sup>8</sup>) affirme que les tatas jouent un rôle central dans les rites et cérémonies et que les familles doivent obligatoirement en posséder un. A côté de l'architecture, les bosquets ou forêts sacrées sont un autre élément du patrimoine immobilier tammari. Ce sont des endroits interdits à la culture ainsi qu'à la construction. De surface variable, ces bosquets sont des réceptacles d'animaux tués à la chasse, d'esprits souterrains ou encore des endroits où des événements particulièrement violents ont eu lieu. La présence de ces bosquets donne au paysage une certaine harmonie entre les espaces cultivés et les espaces habités clairsemés de ces végétations denses. Plusieurs autres objets rituels sont autant d'éléments significatifs de ce patrimoine matériel qui est intimement lié à la religion et aux rites donc au patrimoine immatériel. Sur ce, "l'esprit du lieu a existé dans pratiquement toutes les civilisations et se retrouve chez tous les peuples. L'authenticité continue avec la protection et la conservation de l'image des matériaux. Pour ce faire, la conservation de ce patrimoine est un atout pour les générations futures dans la mesure où les conditions de préservation sont réunies pour pérenniser ces habitations traditionnelles". (Bellanca, 2008)

Dans le Nord-Ouest du Bénin, il existe cinq types de tata en milieu tammari. Il s'agit : du tata bétammaribè, du tata otchaou, du tata ossori, du tata berba et du tata tayaba. Malheureusement, le tata berba a pratiquement disparu et ne se retrouve nulle part sur

---

<sup>7</sup> Mercier. P, l'habitat et l'occupation de la terre chez les "somba", 1953, p. 803

<sup>8</sup> Marnix de Man, les tatas de l'Atacora, 1999, p.3

l'espace tammari. Ce fut le premier danger qui a commencé à menacer les tata. Aussi, l'habitat à étage dans l'Atakora qui a été l'un des faits les plus marquants de l'originalité et de la grandeur de la civilisation des peuples de cette zone montagneuse se trouve aujourd'hui de plus en plus exposé à une série de menaces. Les techniques de construction, les savoir et savoir-faire liés à la construction et à l'entretien des tata ne sont pas transmis aux jeunes générations par les dépositaires qui de plus en plus deviennent rares du fait de leur décès. Cette situation entraîne la déperdition de ces connaissances endogènes et constitue un obstacle majeur à la pérennisation de ce riche héritage culturel. Ainsi, les jeunes générations ignorent pratiquement tout du processus qui conduit à la construction d'une tata donc d'un pan de leur propre culture. Construire un tata fait appel à une mobilisation gigantesque de moyens matériels et humains. Cette mobilisation est illustrative de la légendaire solidarité africaine. Malheureusement, celle-ci est de moins en moins présente dans nos sociétés dites modernes. Aussi, avec la déforestation, il devient de plus en plus difficile de se procurer du bois de construction de bonne qualité et de la paille pour la couverture des tatas. A ces différents facteurs viennent se greffer d'autres non moins importants. Avec la modernisation, les centres urbains ont abandonné de nos jours l'habitat à étage (symbole du peuple tammari) au profit des cases rectangulaires coiffées de feuilles de tôles. L'émergence de nouveaux riches désireux de rompre avec le mode traditionnel de vie a été l'une des menaces pour les tatas.

En conclusion, il n'est plus rare aujourd'hui de constater, en milieu tammari, un nombre de plus en plus élevé de tatas en ruine. Force est de constater que les tata bètammaribè au Bénin ne sont pas encore déclarés patrimoine mondial comme ce fut le cas au Togo pour bénéficier d'une attention particulière et soutenue non seulement de la communauté nationale mais aussi de celle internationale en vue de sa sauvegarde, de sa préservation et de sa valorisation. Aussi, les menaces qui planent sur ces types d'habitat risquent de conduire à leur disparition si aucune mesure urgente n'est prise.

C'est cette crainte de voir disparaître l'un des vestiges culturels exceptionnels dont nous sommes les héritiers et que le devoir citoyen nous impose de bien gérer qui nous a motivé à proposer ce projet professionnel en vue d'une solution conséquente quant à la sauvegarde, la préservation et la valorisation de cette architecture exceptionnelle et emboiter le pas au Gouvernement togolais qui a su très tôt prendre les mesures idoines nécessaires. La photo ci-dessous nous montre une ruine d'un tata à Kouaba dans la commune de Natitingou.



Figure 1 : Ruine d'un tata à Kouaba

Source : Photo Pascaline, 2013

Pour mener à bien cette étude certaines hypothèses de recherches sont émises.

## 1.2 Hypothèse de recherche

- la variété des tatas bètammaribè se justifie par la diversité des groupes sociolinguistiques du département de l'Atacora

- la vulnérabilité des tatas est due à la fragilité des matériaux de construction
- Les dépositaires des savoirs et savoir-faire liés à la construction des tatas et leur entretien sont de plus en plus rares.

### **1.3 Etude géographique et origine du peuple bètammaribè**

Plusieurs groupes socio-culturels cohabitent au Bénin avec chacun sa spécificité. Ainsi, l'Atacora abrite un ensemble de peuples appartenant pour la plupart au même continuum culturel et leur tradition souvent légendaire les font venir de l'Ouest. Parmi ces peuples on peut évoquer les bètammaribè. Probablement chassé du bassin de Gourma au Bourkina-faso il y a au moins deux cent ans, les bètammaribè se sont établis sur les terres pauvres de l'Atacora. Ils ont les traits communs du point de vue de leur langue et de leur coutume, avec d'autres peuples de la Volta comme les Gurunsi, les Bobo et les Dogon. Les bètammaribè appartiennent à l'aire culturelle paragourma. Ils ont des affinités linguistiques avec les Gourma, Moba, etc, qui la composent. Ils occupent un territoire qui se situe à cheval sur la frontière Bénin/Togo, dans une région de savane, dominée par les massifs montagneux de l'Atacora. L'origine du peuple tammari reste encore relativement incertaine. Le peuple bètammaribè affirme aussi volontiers qu'ils viennent de « Dinaba ». Ce mot évoquerait le nom du roi des Mossi, le Moro Naba. Dans la tradition, Dinaba se situerait du côté du soleil couchant, donc à l'Ouest. Ceci confirme l'hypothèse que ce peuple aurait séjourné parmi les Mossi et les Gulmatchéba. En fait, la comparaison avec les traditions orales des autres groupes ethniques de la région tendrait à prouver que les bètammaribèseraient venus du Burkina-Faso. Il est à noter que l'on retrouve chez les bètammaribè du Bénin des coutumes similaires à celles des populations se situant au Burkina-Faso et au Nord du Ghana, et même plus à l'Ouest, en Côte d'Ivoire, et ce, plus particulièrement avec les groupes Mossi et Gulmatchéba. Les tatas du Bénin habités par les bètammaribè ou "somba" s'étendent sur quatre communes à savoir : les communes de Natitingou, de Boukoumbé, de Tanguiéta et de Coby avec une population d'environ 150.000 âmes.la carte ci-dessous présente la

localisation des communes abritant les tatas bètammaribè. La carte ci – après présente la localisation des communes abritant les tatabetammaribè au Bénin.

|

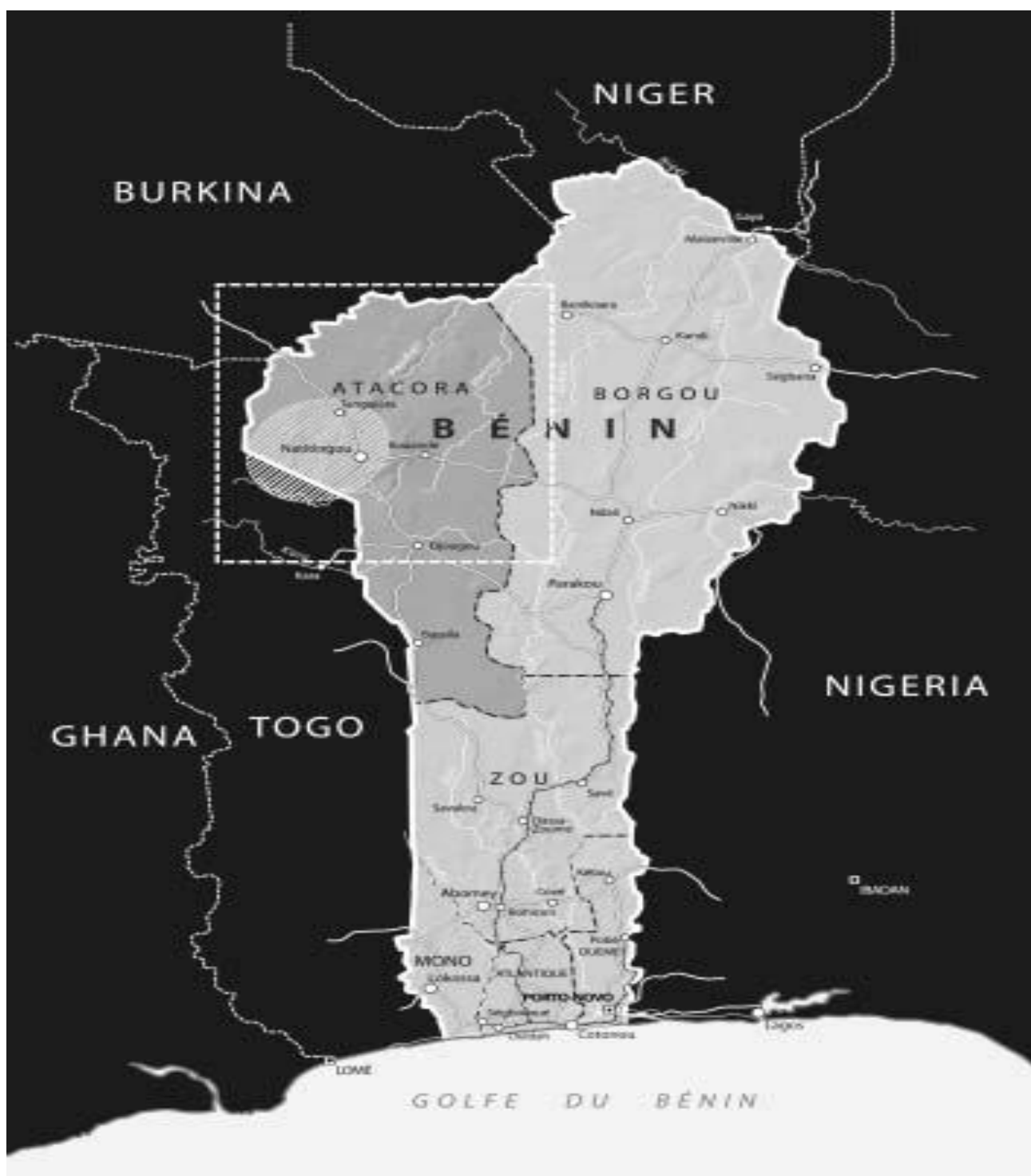


Figure 2: Carte géographique localisant les communes abritant les tatasbètamaribè

Source : Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, 2013

### **1.3 Spécificité du peuple tammari**

La construction de l'habitat à étage relève de la compétence et de la spécificité des bètammari. C'est ce qui leur a valu le nom de Otammari, c'est-à-dire « le constructeur », "l'architecte". Otammari est donc le spécialiste de la maçonnerie, de la construction en terre. Cet habitat est adapté, à travers ses variantes locales, à son rôle d'élément de défense, d'unité économique et religieuse. Pour l'Otammari, l'élément le plus expressif de son patrimoine culturel tangible est sans nul doute la « Takienta » (tata) et son architecture. L'architecture bètammari avec ses tourelles surmontées de greniers, sa structure à étage et son allure de château est assez originale et élaborée. Elle est en parfaite harmonie avec la culture et les croyances de ses habitants. A ce propos, Suzanne Preston Blier, historien de l'Art, compare le tata à un corps humain qui correspond aussi à celui de Kuyié (dieu) en ces termes « Parmi ces analogies, les plus remarquables sont celles de la porte d'entrée avec la bouche, les fenêtres avec les yeux, le grenier avec l'estomac, le mortier à piler avec les dents et la gargouille arrière avec l'anus. L'enduit est aussi assimilable à la peau humaine, avec les incisions qui s'apparentent aux scarifications traditionnelles. »

### **1.4 La typologie d'habitat à étage dans l'Atacora**

L'Atacora, région montagneuse du Nord-Ouest du Bénin abrite de nombreux groupes socioculturels appelés communément "Somba" et qualifiés de sociétés acéphales par le colonisateur français parce que dépourvues de pouvoir politique centralisés et différents habitats traditionnels. Les différents groupes de tata sont identifiés selon la position de l'escalier : les tatas ayant des escaliers à l'intérieur et les tatas ayant des escaliers à l'extérieur.

#### **- Les tatas Tayèba ou tata Natimba**

Tayèba désigne les habitants de Tayacou (premier site d'implantation des Natimba). Ceux-ci sont localisés en majorité à Tanguiéta. On les rencontre également dans les

communes de Cobly, Toucountouna et Kouandé. LetataNatemba est l'unique tata dont la structure est entièrement dallée, toit compris. Une échelle permet d'accéder de l'extérieur du rez-de-chaussée à l'étage. A l'origine, ce tata comprenait une première terrasse avec deux grandes chambres et une seconde avec six chambres. Un seul grenier pouvait être construit sur la terrasse ou tout simplement en dehors même du tata. Un passage arrière aménagé pour la guerre permet de descendre de l'étage au rez-de-chaussée et vice-versa.



Figure 3 : Maquette d'un tata tayaba

Source : Musée Régional de Natitingou, 2013

#### - Les tatas Otammari ou tata Bètammari

Autrefois, le tata Otammari disposait de trois chambres à l'étage et de sept greniers au-dessus. Si le nombre de chambres n'a pas varié, aujourd'hui les greniers ont été réduits

au nombre de deux. L'on y accède par une échelle fabriquée à partir d'un tronc d'arbre, formant un escalier et terminée par un "V" pour permettre à l'échelle de bien se poser sur le mur exactement comme un lance-pierre. Ce tata comprend trois terrasses et dispose, sur la partie supérieure du mur, d'orifices qui servent à décocher des flèches tout en étant à l'abri.



Figure 4: Tata Otammari

Source : photo Pascaline, 2013

#### - **Les tata Otchao ou tata des Bètchabè**

Le groupe socio culturel Otchao peuple la commune de Boukoumbé centre fait partie intégrante des Bètammari. Le tata Otchao est une modification du tata Otammari. A la différence de ce dernier, l'étage est dallé et son échelle donne accès sur l'une des deux

petites terrasses. Il faut également traverser la deuxième pour atteindre la plus grande terrasse. Le trou situé au niveau de la dalle permet d'évacuer la fumée de la cuisine et les odeurs des animaux. Ce n'est certainement pas le fait du hasard si certains l'appellent tata de Boukoubé ou encore tata Otammari.



Figure 5: Tata Otchao

Source : Photo Pascaline, 2013

#### - Les tatas Ossori ou tatas des Bèssoribè

Les Bèssoribè sont un peuple que l'on retrouve en majorité dans la commune de Natitingou, le chef-lieu du département de l'Atacora. Il aurait connu un métissage entre

les Bètammaribè et les Waaba. Le tata Ossori comprend une grande terrasse par laquelle on accède avec une échelle. A l'étage, l'on distingue trois chambres et quatre greniers disposés sur le pourtour. Il ressemble à peu de choses près au tata Tamberma du Togo, classé patrimoine mondial de l'Unesco dans la région appelée Koutammakou (littéralement, «là où l'on façonne le sable»). Une appellation d'ailleurs usitée par les autres peuples de l'Atacora pour désigner l'ensemble du pays Otammari.



Figure 6: Tata Ossori

Source : Photo Pascaline, 2013

#### - **Les tatasBerba**

Les Berba se trouvent dans la commune de Matéri. Le tata Berba est le seul qui ne répond pas aux caractéristiques de construction du tata "Somba" typique. Il ne possède en effet pas d'étage. L'échelle permet de franchir le mur d'enceinte de la cour intérieure,

autour de laquelle sont disposés neuf cases et deux greniers. Les deux plus grandes cases sont situées au niveau de l'échelle et reliées par un mur.



Figure 7: Maquette d'un tata berba

Source : Musée Régional de Natitingou, 2012

### **1.5 Organisation et fonctions sociales des "tatas"**

L'habitat à étage à travers ses variantes locales joue un rôle à la fois défensif et économique. Il joue également un rôle multipolaire dont les divers aspects sont indissociables les uns des autres ; c'est-à-dire que le matériel et l'immatériel s'imbriquent et cohabitent. En effet, il sert à la fois de logement à la famille, de protecteur ou de support des silos à grains, d'habitation des animaux domestiques et sauvages. L'habitat à étage constitue aussi un sanctuaire des clans spécialement conçu pour abriter un

couvent au rez-de-chaussée où les cérémonies d'initiation de passage de classe d'âge.

### **1.6 Matériaux et processus de construction des tatas**

La construction de l'habitat fait appel à un savoir-faire particulièrement élaboré qui permet de garantir une bonne durabilité des matériaux locaux utilisés. Ainsi,

- la terre pétrie avec de la paille est utilisée pour les fondations et les murs. Dans le cadre de la fabrication de la terrasse, elle est mélangée à du sable ;
- la terre de termitière est utilisée avec de la paille pour façonner les greniers ;
- le bois coupé dans les forêts ou dans les montagnes sert de charpente et de structure porteuse de dalle ;
- la paille pour la couverture des cases et des greniers et enfin
- le macérât des écoses de néré et d'eau de beurre de karité sert de matériau d'étanchéité des surfaces exposées aux intempéries.

Les bétammaribè ont perpétué à travers le temps et l'espace les savoir-faire liés à la construction de leur tata. Toutes les composantes de l'habitat, la fondation, les murs, les terrasses, les planchers, les toitures en paille et les enduits sont savamment exécutés à la main par des spécialistes en la matière. Le savoir-faire de ces spécialistes est transféré par un système qui s'apparente à celui d'un apprentissage chez un maître reconnu. Progressivement, le novice se voit confier plus de responsabilité, jusqu'au moment où il pourra réaliser seul un tata.

On note également une répartition du travail entre les hommes et les femmes. Les bâtisseurs sont les hommes chargés de l'exécution des grands travaux et sont des spécialistes de construction des tatas. Ces spécialistes sont considérés comme des Trésors Humains Vivants. Des rites spéciaux ponctuent la construction jusqu'à sa finition. Cette tradition se transmet par apprentissage. Les femmes quant à elles interviennent aussi dans la construction du "tata". En dehors de leur rôle de pourvoyeuse

d'eau pour le malaxage de la terre, ce sont elles qui rendent véritablement la tata habitable. Tous les travaux de finition : le crépissage des murs, le damage du sol et enfin la décoration reviennent exclusivement aux femmes. Là encore, les plus âgées entraînent les jeunes et leur transmettent progressivement leur savoir-faire. De même, des savoirs et des rituels sont liés à la construction des tatas. La construction des maisons se fait pendant la saison sèche, de Décembre à Mars. La réalisation est assez longue et les "architectes" construisent en général un seul tatatous les ans, avec l'assistance des membres de la famille qui y habiteront. Les femmes interviennent également et surtout pour nourrir toute l'équipe chargée de la construction du tata.

La construction d'un tata est conditionnée par cinq cérémonies. La première se fait au moment de la mise en œuvre de la fondation, la deuxième pour la mise en place du seuil de la porte d'entrée, la troisième lors de la mise en œuvre du mur de liaison côté homme, la quatrième lorsque la terrasse de l'étage est terminée et la cinquième et la dernière lorsque la maison est entièrement terminée. Chaque étape de la construction de la tata est accompagnée d'un rituel.

### **1.7 Les tatas bétammaribè dans l'Atacora: Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)**

Les tatas bétammaribè constituent un paysage culturel vivant particulièrement représentatif des traits culturels des groupes sociaux de la région de l'Atacora qui, avides d'indépendance et de liberté n'ont jamais été assimilés ou asservis par les autres. Inspirés par leur environnement, les esprits et les souffles qui l'habitent, les Batammariba ont développé une culture mêlant judicieusement aspects techniques, sociaux et religieux. Leur territoire est à cette image, un témoin des fabuleuses connaissances de ce peuple et de sa recherche constante de l'harmonie entre les hommes, mais aussi de l'harmonie entre l'homme et la nature qui l'entoure. Les tatas possèdent toujours ses caractéristiques en matière d'aménagement du territoire, marquées par les concessions éparses, les zones agricoles qui les entourent, les massifs aménagées en terrasses, les bosquets et autres lieux sacrés, les cheminements rituels, et des zones vierges.

Ils possèdent toutefois une caractéristique toute particulière. En effet, le tata, l'habitat familial de base, dans lequel tout est à la fois technique, utilitaire et symbolique est unique en son genre. Si nombre d'habitats dans la région possèdent des dimensions symboliques assez fortes, aucun d'eux ne possède une interrelation aussi complète entre symbolisme, fonction et technique.

La volonté persistante des Bétammaribè de conserver leur indépendance et leur liberté, mais aussi un certain isolement géographique du milieu, ont fait que cette zone a particulièrement bien conservé sa forte identité et mérite donc d'être protégé et conservé, tout en permettant à ses habitants de poursuivre un processus d'amélioration de leurs conditions de vie.

### **1.8 La protection actuelle des tata**

Les tatas portent une forte charge patrimoniale incontestable. Celle-ci se retrouve non seulement au niveau de leur aspect tangible (structures architecturales) mais aussi et surtout dans leur dimension intangible à travers le cheminement rituel qui les accompagne. Les deux dimensions (matérielle et immatérielle) sont indissociables l'une de l'autre au point qu'elles finissent par constituer la raison même de l'existence des tatas. Du fait de la dualité de cette valeur, les tatas sont donc non seulement protégées par la convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel mais aussi et surtout par celle de 2003 qui porte sur la protection du patrimoine culturel et le patrimoine culturel immatériel. Ce patrimoine est inscrit sur la liste indicative de notre pays depuis 1988 et devait être suffisamment protégé par la loi N° 2007-20 du 23 Août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel de la République du Bénin si tous les décrets d'accompagnement étaient pris.

Cependant, il n'en demeure pas moins vrai que la valeur patrimoniale universelle exceptionnelle des tatas ne souffre d'aucune restriction de son inscription par le Gouvernement togolais et surtout du fait que les meilleurs spécimens de ce type d'habitat

se retrouvent dans le Nord-Ouest de la République du Bénin. Il reste cependant qu'aucune mesure légale (arrêté communal ou préfectoral) n'est prise sur le plan local et régional pour protéger et préserver ce patrimoine plein de mémoires. Dans ces conditions, au-delà du patrimoine tangible menacé, c'est tout ce qui vient renforcer ce patrimoine à savoir les rituels, les cérémonies, les savoir et savoir-faire qui l'est également. Il est donc urgent de prendre des mesures suffisantes et conséquentes pour la sauvegarde des valeurs qui fondent l'existence même de ce patrimoine.

## **2ème partie : Revue de littérature**

Le patrimoine est étymologiquement défini comme l'ensemble des biens hérités du père de la famille, par extension<sup>9</sup>. C'est l'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes. Il peut être de nature diverse : culturel, historique, linguistique, monumental. Le patrimoine en tant qu'héritage est constitué par un ensemble de biens dont une personne physique ou morale est titulaire. Il inclut aussi les droits et actions s'y rapportant. En effet, l'article 1er de la convention de l'UNESCO de 1972 considère comme patrimoine culturel : les monuments: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; les ensembles: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; les sites: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

---

<sup>9</sup> - Pinoche J. 1992 et Dictionnaire de droit privé de Serge Braudo

Le patrimoine culturel désigne donc un ensemble d'éléments liés à la culture par opposition à la nature<sup>10</sup>. Inspirée de cette définition, la loi N°2007-20 du 23 Août 2007 portant protection du Patrimoine culturel et du Patrimoine Naturel à caractère culturel en république du Bénin définit le patrimoine culturel de la nation comme étant « les sites, les biens meubles et immeubles de l'époque coloniale tels que les infrastructures scolaires et sanitaires, les infrastructures de transport, les logements et résidences des cadres de l'administration coloniale, les églises, mosquées, sanitaires, temples et autres lieux de cultes, les édifice culturels, confessionnels ou traditionnels ainsi que les lieux de pèlerinage ; les types d'architectures de retour ; les habitats d'architecture traditionnelle, isolés ou groupés en voie de disparition et tout autre type de construction dont la préservation et la conservation présentent un intérêt historique, artistique, scientifique ou pittoresque »<sup>11</sup>. Il s'en est suivi une prise de conscience en faveur de la sauvegarde de cette immense richesse.

Enfin, il faut avouer qu'il est incontestablement vrai que le patrimoine culturel revêt une importance capitale en ce sens qu'il constitue une composante essentielle de la particularité des peuples et des communautés; une référence intangible à leur identité culturelle et de civilisation. Pour exister, chaque peuple a besoin de témoigner de sa vie quotidienne, d'exprimer sa capacité créatrice, de conserver les traces de son histoire. Le patrimoine culturel est l'instrument de ce va et vient entre le passé et le futur<sup>12</sup>. Il s'impose, de plus en plus, comme un domaine dont l'intérêt grandit à mesure que grandit la recherche de ressources économiques nouvelles. Le patrimoine vit, s'enrichit au fil du temps, se réorganise surtout, car ce qui plaît aujourd'hui n'est pas ce qui attirait hier. Dans nos pays de traditions, la formation à distance et l'utilisation des ressources

---

<sup>10</sup> - Frier (L), *Droit du patrimoine culturel*, PUF, 1997, 526p

<sup>11</sup> - Article 3 de la loi 2007-20 du 23 Août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin

<sup>12</sup> - Extrait du message de l'ancien directeur général de l'UNESCO M. KoïchiroMatsuura, relatif à l'année 2002 promulguée par l'assemblée générale des nations unies - année des nations unies pour le patrimoine culturel.

numériques n'ont pas vocation à détruire le passé. Il s'agit plutôt de créer aujourd'hui ce que seront les traditions de demain, en s'appuyant sur les trésors des cultures prenant leurs racines dans la nuit des temps. Le patrimoine culturel est une composante de l'identité culturelle des communautés, groupes et individus, et la cohésion sociale, de sorte que sa destruction intentionnelle peut avoir des conséquences préjudiciables sur la dignité humaine et les droits de l'homme<sup>13</sup>.

## **2.1 Le patrimoine architectural : Sauvegarde et préservation**

La protection du patrimoine culturel en particulier celle du patrimoine architectural conduit à une logique de développement durable. Selon l'UNESCO, « la culture crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations »<sup>14</sup>. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable. C'est dans ce sens que la culture a été reconnue, au sommet de Johannesburg, comme l'une des composantes du développement durable au même titre que l'économie, le social et l'environnement. Si l'on reste dans cette logique toutes les composantes du développement durable doivent aller de pair, être combinées et conciliées. Il est donc évident que l'une ne peut aller sans l'autre; ces deux actions sont intimement liées. En effet, le milieu tammar est un site naturel vivant plein de mémoires et suppose d'être sauvegarder et préserver. A ce propos, la convention de l'UNESCO de 1972 fait remarquer que « les patrimoines culturel et naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles, mais aussi par l'évolution de la vie sociale et économique qui aggravent leur situation par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables »<sup>15</sup> La conciliation de ces deux actions

---

<sup>13</sup> - Extrait du préambule de la déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel adoptée par la conférence générale en sa 32<sup>ème</sup> session, Paris 2003).

<sup>14</sup> Préambule de la Convention UNESCO sur la protection de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005

<sup>15</sup> Préambule de la Convention UNESCO de 1972 sur la protection du patrimoine mondial, naturel et culturel

(protection et sauvegarde du patrimoine culturel) va permettre de sauver non seulement le patrimoine culturel mais aussi la nature. Au Bénin, la législation ne fait pas de distinction entre le patrimoine culturel et naturel dans leur protection. Il en est de même dans bien d'autres pays comme Madagascar. Le législateur malgache a fait de même par une ordonnance relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national (Ordonnance n°82-029 du 6 novembre 1982 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national)<sup>16</sup>.

Par ailleurs, la convention de l'UNESCO adoptée en 1972<sup>17</sup>, classe les structures de terre dans la catégorie du patrimoine culturel tangible, mais de manière spécifique il s'agit du patrimoine architectural. Le patrimoine architectural est l'ensemble des constructions humaines qui ont une grande valeur parce qu'elles caractérisent une époque, une civilisation ou un événement. La "takienta" ou tata est une architecture de terre. Cette architecture et les objets qui lui sont associés doivent être protégés par le biais des lois locales et nationales ainsi que de la protection traditionnelle car ce bien culturel n'est pas encore déclaré patrimoine mondial pour jouir de la protection des lois régionales ou internationales. Cette protection doit se fonder sur l'idée selon laquelle il s'agit d'un patrimoine commun, et non celui des individus et à cet effet aucune forme de destruction, de dégradation ou d'altération ne sera permise. Selon Engilbert MVE NG<sup>18</sup>, la protection du patrimoine est l'allusion qu'on fait à un certain nombre de mesures législatives qui ont pour but d'assurer la sauvegarde des biens culturels d'un pays. Ces biens constituent un héritage comprenant habituellement les sites, les monuments, les œuvres d'art ou tout produit de la créativité des individus ou des groupes qui constituent le peuple de ce pays. Les mesures doivent lutter et éviter l'aliénation, l'exportation, la

---

<sup>16</sup> Negri (V), *Droit et patrimoine en Afrique*, Version réactualisée, Recueil de législation relatives à la protection du patrimoine culturel, Université Senghor, 2002

<sup>17</sup> La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par la 17<sup>e</sup> conférence de l'UNESCO le 16 novembre 1972

<sup>18</sup> MVE NG, E. (1992), *Protection et conservation du patrimoine culturel*, ESSOMBA, J.M., (éd), Kartala, Paris, pp. 287 - 293

vente, la destruction des biens qui constituent le patrimoine. Certes, le *tamas tamariba* désignent à l'origine une fortification depuis le temps de la colonisation française. Mais, par extension, il désigne aussi toute habitation. L'architecture *tammari* est l'originale et élaborée et comme le paysage, est en parfaite correspondance avec la culture et les croyances de ses habitants. Elle obéit à des règles de conception mêlant profane et sacré. De nos jours, la reconnaissance de l'importance du patrimoine architectural pour le développement d'un peuple est connu comme une source qui affirme une identité et en même temps qui génère des revenus sans compromettre l'avenir. L'architecture de terre est l'une des expressions les plus originales et les plus puissantes de la capacité à créer un environnement construit avec des ressources locales facilement disponibles. Elle inclut une grande variété de structures, allant des mosquées, palais et greniers, paysages culturels et sites archéologiques. En 2011, plus de 10% des biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial incluaient des structures en terre. Toutefois, ces architectures de terre sont de plus en plus menacées par des impacts naturels et humains (inondations et séismes, industrialisation, urbanisation, technologies modernes de construction, disparition des pratiques traditionnelles de conservation, ...), et méritent par conséquent une attention particulière en termes de protection et d'entretien. Environ un quart des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril sont des sites en terre. A cet effet, le Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (WHEAP) vise à l'amélioration de l'état de conservation et de gestion des sites architecturaux de terre à travers le monde.

Mais chez les Dogon, le cas est très différent et de plus, complémentaire dès lors que l'on cherche à avoir une représentativité des cultures endogènes de l'Afrique de l'ouest. En effet, les villages Dogon sont compacts alors que l'habitat en pays *tammari* est dispersé, témoin le plus visible d'une organisation et de règles sociales très différentes. Il existe des cultures similaires dans la région. Le pays *tammari* est exceptionnel dans le sens où il représente un sommet de particularisme au milieu des territoires occupés par des populations ayant des cultures proches. Il trouve une continuité dans le Togo qui est

déjà inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial. Il est à noter que la zone côté Togo est en situation plus enclavée, ce qui fait qu'elle a connue moins de transformations que la zone béninoise qui connaît notamment plusieurs centres urbains assez importants dans lesquels les valeurs propres aux bètammaribè persistent mais de façon beaucoup moins évidentes. Ainsi, sauvegarder c'est prendre une mesure de protection sur un bien culturel présentant un caractère historique, esthétique ou naturel à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble tangible.

Nous attendons par notre projet non seulement entretenir cette architecture aussi remarquable mais aussi contribuer à la sauvegarde des savoirs et savoir-faire endogène pour pérenniser cette architecture.

### **3<sup>ème</sup> partie: Cadre méthodologique**

Toute étude à caractère scientifique pour être considérée comme telle a besoin de se doter d'une certaine base objective. C'est assurément cette objectivité qui confère aux résultats d'une recherche comme celle-ci, toute sa valeur scientifique. Ainsi dans son ouvrage "le contexte de la philosophie des sciences", Gaston B. (1996) demande qu'on établisse une corrélation rigoureuse entre l'objet d'une recherche et la méthode étudiée. La présente étude obéissant aux principes de la recherche scientifique comporte les points suivants :

#### **1.9 Techniques et outils de collecte des données**

Pour la présente étude, rappelons que la méthode d'enquête utilisée est fondamentalement de type qualitatif et repose sur les techniques telles que :

- **La recherche documentaire**

La science n'évolue que par erreur rectifiée et non par accumulation de connaissance a dit BACHELARD. C'est dire donc que toute recherche se base nécessairement sur ce qui est déjà, les travaux de recherche antérieure. La recherche documentaire a permis de consulter les travaux de recherches (thèses, mémoires, articles, rapports d'activités,...) relatifs à notre thème. Dans ce cas, cette recherche a eu lieu dans plusieurs centres de documentation. L'ensemble des centres visités et des informations recueillies sont consignés dans le tableau ci-après (Tableau I).

Tableau 1 : Récapitulatif des centres de documentation fréquentés

n°	Centre de documentation	Nature des documents	Types d'informations
01	Centre de documentation de la FLASH	Mémoires	Informations méthodologiques
02	Bibliothèque UAC	Mémoire et ouvrages	Informations méthodologiques
03	Centre de documentation web graphique (internet)	Rapports d'étude, articles, mémoire one line	Information sur la culture en générale et le patrimoine
04	Direction du Patrimoine Culturel (DPC)	Articles, rapports et supports	Information méthodologiques
05	Ecole du Patrimoine Africain (EPA)	Ouvrage sur la gestion des sites et ainsi que les mémoires	Information spécifique au thème de recherche
06	Service de conservation et de la promotion du Koutammakou au Togo	Documentation sur l'architecture, la gestion et la sauvegarde	Information sur la gestion des sites relatifs au patrimoine culturel

*Source : Pascaline, 2012-2013*

La richesse des centres de documentation visités a permis de construire les grandes lignes de la problématique, de réaliser la revue de la littérature, de définir les concepts, d'élaborer le questionnaire et de déterminer les techniques de collecte de données et d'analyse des résultats.

#### - **L'observation**

C'est une technique de collecte de données qui utilise les sens pour renseigner les préoccupations formulées ; elle a été dans ce cas externe. La variante de cette technique qui a permis de recueillir les informations est l'observation directe. Elle permet de « procéder directement au recueil des informations sans s'adresser au sujet concerné » (Quivy et van Campenhoudt, 1995 : 164). Avec cet outil, nous avons pu observer l'effectivité des ruines de tatas en milieu tammari.

## **- L'entretien, le questionnaire et la méthode de focus-group**

Notre étude étant qualitative, l'entretien individuel et le questionnaire ont été utilisés en vue de recueillir les différentes informations sur les types de tata. L'application du focus group a consisté à recruter un nombre de personnes répondant à des critères d'homogénéité (sexe, profession, âge). Ces personnes sont regroupées par petits groupes de 6 à 15, et ce, dans le but de susciter une discussion ouverte à partir d'un guide d'entretien ou d'une grille d'entrevue préalablement élaboré (voir annexes).

### **1.10 Technique de traitement et analyse des données**

Les informations recueillies sur le terrain étant de nature brutes, le dépouillement est fait manuellement de manière à procéder à une catégorisation de ces données collectées par objectif. Ce traitement a permis également de faire l'inventaire des données collectées. Ensuite, elles sont décrites avant d'être traitées par l'ordinateur. Les relations entre les variables sont mesurées conformément à la manière dont elles ont été prévues par les hypothèses. A cet effet, les logiciels World (2010), Excel et Sphinx sont utilisés respectivement pour la saisie des données, la réalisation des tableaux et l'élaboration du questionnaire.

### **1.11 Expérience et enseignement du stage**

Notre stage s'est déroulé du Mercredi 22 Août au Vendredi 21 Septembre 2012 soit une durée d'un mois sur le site Koutammakou au Togo et du Lundi 19 Août au Vendredi 18 Octobre 2013 à la Direction du Patrimoine Culturel pour une durée de deux mois.

#### **1.11.1 Présentation des structures d'accueil**

##### **- situation géographique et description du site Koutammakou**

Le site Koutammakou est situé à 500km au Nord-Est de la capitale Lomé au Togo dans la préfecture de la Kéranest un site transfrontalier entre le Nord Togo et le Nord

Bénin. Ilalaformed'un quadrilatère irrégulier de 500km<sup>2</sup> et s'étend entre la rivière Kéran et la République du Béninetest limité :

- au Nord-Est par la commune de Boukoumbé (République du Bénin sur 15km de long)
- au Nord-Ouest par la Préfecture de l'Oti et le Canton de Pessidé
- au Sud-Est par la Préfecture de Doufelgou
- au Sud par le Canton de Kandé.

Le Koutammakou est un paysage culturel vivant qui illustre particulièrement bien les traits culturels des groupes ethniques de la région du sahel qui, avides d'indépendance et de liberté n'ont jamais été assimilés ou asservis par les royaumes qui se sont développés dans la région jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle. Bien qu'il soit un paysage culturel fort significatif à multiples facettes où le matériel et l'immatériel se côtoient, s'imbriquent et se complètent, le Koutammakou est un site vivant et harmonieux à plusieurs composantes dont les habitations traditionnelles (sikièn), l'environnement naturel (forêts, arbres, montagnes, fleuves), le territoire aménagé (champs, carrières, bosquets sacrés), les éléments mobiliers et l'homme Otammari avec ses croyances et sa philosophie de l'existence. Ce paysage culturel reflète particulièrement bien un mode spécifique d'utilisation viable du territoire prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel ainsi qu'une forte relation spirituelle avec la nature et les esprits qui l'habitent. C'est donc eu égard à ces richesses que ce site est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en Juin 2004.

- **Gestion du site Koutammakou**

Le Site Koutammakou est géré par le service de conservation et de promotion du Koutammakou (structure administrative déconcentré) et un comité de gestion. Le service de conservation collabore avec les autorités administratives, locales et coutumières, et avec la société civile, en vue de définir les priorités d'action. Ces différents partenaires se réunissent deux fois par an à l'initiative du chef du Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou. Cette administration a pour rôle de veiller sur les actions

diverses dans la conservation, la valorisation et la promotion du site Koutammakou au Togo. Il travaille suivant un plan de gestion élaboré sur la période de dix ans (2002 à 2012). Trois objectifs globaux sont fixés à cet effet :

- Mettre en place une protection juridique et un mécanisme de gestion efficace pour la conservation et la promotion du Koutammakou ;
- Valoriser la culture tammari et promouvoir un tourisme respectueux des valeurs intrinsèques du site ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Batammariba.

Il est animé par cinq personnes :

- le conservateur, chef de service de conservation et de promotion du Koutammakou. il collabore avec les autorités administratives, locales et coutumières et avec les populations en vue de définir les priorités d'action.
- le chargé de la billetterie et d'accueil ou percepteur des droits d'entrée sur le site. Il perçoit les droits d'entrée auprès des visiteurs et des touristes.
- le gérant de la boutique d'objets d'arts. Il est chargé de la collecte, du dépôt et de la vente des objets des artisans locaux. il est aussi chargé de l'encadrement des artisans tammari ;
- le gardien chargé de la surveillance des locaux du service de conservation ;
- un volontaire du programme de volontariat national (PROVONAT) chargé du projet de reboisement du site.

Il existe un comité local de gestion du site. Il fait partie des structures de gestion du site créé par l'arrêté ministériel N° 004/MC/CAB du 03 Mars 2004 portant attribution du comité de gestion du Koutammakou. Ce comité travaille en étroite collaboration avec le service de conservation et de promotion du Koutammakou sur le site et aide à la sensibilisation des populations locales sur l'exploitation du site et surtout sa protection traditionnelle. Le service de conservation est mis en place en 2005 après l'inscription du site Koutammakou au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2004.

## **Présentation de la direction du patrimoine culturel (DPC)**

La Direction du Patrimoine culturel : une direction du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme

La gestion du secteur de la culture préoccupe l'Etat béninois à plus d'un titre. Il manifeste cela à travers la mise en place d'une organisation précise. La direction du Patrimoine Culturel se retrouve dans cette structuration étatique qui dépend d'un département ministériel. Il s'agit du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme.

En effet, le Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme représente le pouvoir exécutif dans la gestion de la culture. Il incarne le cadre institutionnel mis en place pour :

- coordonner les activités relatives à la culture ;
- décider des orientations et directives générales favorables à l'animation, la promotion et la valorisation des activités culturelles ;
- prendre des mesures législatives et coercitives s'il le faut pour encadrer les actions culturelles.

La Direction du Patrimoine Culturel est une instance nationale qui a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière du Patrimoine culturel, Matériel et Immatériel.

Cette attribution générale se décline à travers plusieurs responsabilités reconnues à cette direction. Il s'agit de :

- élaborer et actualiser la politique nationale du patrimoine culturel,
- assurer la sauvegarde, la protection et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel,
- assurer l'inventaire, la protection, la conservation et le classement des monuments anciens ou récents ainsi que les sites archéologiques historiques et naturel à caractère culturel, sur toute l'étendue du territoire nationale,

- assurer la gestion des musées, monuments et sites,
- protéger les biens culturels dont la conservation présente un intérêt national à tout point de vue....

La Direction du Patrimoine culturel a réalisé ses missions grâce à une structuration ci après présentée :

- le Secrétariat Administratif,
- le Service Ressources Humaines et Financières,
- le Service Promotion des Musées et de l'Action Educative,
- le Service législation, protection du patrimoine et inventaire,
- le Service documentation, recherche et promotion du patrimoine immatériel,
- le Service Coopération, Communication et Formation,
- le Service des monuments et sites

Cette organisation permet à la Direction du Patrimoine culturel de conduire des projets et actions diverses de conservation, de valorisation et de promotion du Patrimoine culturel au Bénin. Signalons que l'un des outils qui contribue à la réalisation de cette mission, ce sont les musées. S'il est nécessaire de retenir que le Bénin dispose plusieurs musées (Musée d'Histoire de Ouidah, Musée Historique d'Abomey, Musée de plein air de Parakou, Musée d'Ethnographie Alexandre SènouAdandé, Musée Régional de Natitingou...) il est juste d'insister sur le fait que la Direction du Patrimoine culturel s'active chaque année pour mettre en place d'autres sites d'animation culturelle du genre. De la Direction du Patrimoine Culturel, nous avons effectué une partie de notre stage au musée régional de Natitingou et à la stèle de Kaba.

Le stage nous a été indispensable et bénéfique car l'objectif au cours du stage est de confronter les réalités théoriques reçues au cours à celles pratiques de terrain d'une part et d'acquérir plus de savoir sur le patrimoine culturel d'autre part. Nous avons aussi l'ambition de mettre en pratique des outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de notre formation et d'identifier nos compétences afin de nous préparer à la vie active en tant que futur gestionnaire du patrimoine culturel. Notre stage sur le site

Koutammakou au Togo nous a permis de connaître non seulement les cantons que couvrent le site, son organisation générale mais aussi les différents aspects qu'il présente. Durant un mois nous avons pu mettre en pratique une partie de nos connaissances théoriques reçues au cours. Nous avons aussi acquis sur le plan professionnel des expériences sur la gestion d'un site du patrimoine mondial et plus précisément sur la gestion participative indispensable au bon fonctionnement d'un site vivant (site vivant avec les communautés) et de la gestion des ressources humaines. Le site Koutammakou, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec ses multiples composantes, mérite une attention particulière afin de rehausser son image qui est celle de la vitrine du Togo. Ce stage effectué sur le site Koutammakou nous a également permis:

- de prendre connaissance de tout le travail effectué en amont de l'inscription d'un site au patrimoine mondial.
- de débattre sur la problématique liée à la gestion d'un site classé par l'UNESCO après son inscription.
- de rencontrer des professionnels du patrimoine culturel capables de soutenir notre projet ou d'y apporter toute autre forme d'expertise.
- de prendre connaissance des mécanismes de fonctionnement de la procédure d'inscription des sites par l'UNESCO.

Notre passage au musée régional de Natitingou et à la stèle de Kaba nous a permis de voir comment faire une exposition temporaire et le guidage, comment gérer une boutique de souvenir d'objets d'arts. Nous nous sommes imprégnés de tout le travail qui a été fait en amont de l'exposition temporaire réalisé.

### **1.12 Difficultés rencontrées**

La présente étude basée sur l'état des tatas en pays tammari dans le département de l'Atacora ne s'est pas réalisée sans difficulté. Les approches d'analyse adoptées ont été déjà utilisées par plusieurs auteurs au Bénin et ailleurs ce qui ne garantit pas

nécessairement leur perfection. On en vient au constat que la gestion manuelle des outils de collecte de données n'a pas permis d'en tirer entièrement les mines d'informations capitalisables qu'ils regorgent. Il convient aussi de signaler que les limites de temps ne nous ont pas permis d'aller au-delà de notre recherche. Enfin, les grandes difficultés auxquelles nous avons eu à faire face sont les moyens. L'on sait combien coûte une recherche surtout en patrimoine culturel. On ne serait vouloir faire de la recherche en s'enfermant uniquement dans une bibliothèque comme dans un laboratoire pour écouter et recueillir les témoignages oraux. Il faut beaucoup se déplacer, être constamment sur son terrain de la recherche ; s'approcher des Trésors Humains Vivant afin de mériter leur confiance condition sine quanone du succès de la recherche. Et tout cela nécessite de l'argent et les moyens de déplacement. Mais au-delà de toutes ces limites, les résultats auxquels nous sommes parvenus sont significatifs.

## **4<sup>ème</sup> partie : Projet professionnel : Création d'un centre de corps de métiers pour la construction des tatas en milieutammari.**

### **4. 1 Objet du projet**

Le projet professionnel consistera à proposer la création d'un centre de corps de métier pour la construction des tatas à l'image des "compagnons" que l'on retrouve en Europe du 17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle. Ceci permettra de labéliser cette architecture et de lancer une nouvelle mode de construction pour la valorisation des matériaux traditionnels. Ce projet vise également à sauvegarder un savoir-faire architectural qui risque de disparaître définitivement si aucune disposition n'est prise.

### **4. 2 Contexte et justification**

L'espace tammari a toujours suscité la curiosité de tout visiteur qui le traverse. Ceci s'explique en grande partie par l'architecture atypique de l'habitat mais aussi la richesse et la variété de son répertoire de danses et de rites traditionnels. A cela s'ajoute le mode de vie des populations qui s'attachent à une certaine importance à leur environnement avec lequel ils recherchent un constant équilibre. De nombreux aspects de la religion et des pratiques sociales de ces populations concourent à cet équilibre. Tout ceci donne au peuple tammari une valeur universelle exceptionnelle qui n'a pas manqué de retenir l'attention des autorités béninoises d'où l'extension de l'inscription de ce patrimoine en cours. Aujourd'hui ce patrimoine est connu de nombreux visiteurs à cause de l'inscription du Koutammakou du Togo sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité qui fait frontière à la partie restante du Nord-Ouest du Bénin. Au Bénin, il englobe les communes de Boukoubé, de Natitingou, de Tanguiéta et de Coby de différents types d'architecture. Au Togo, il n'y a qu'un seul type d'habitat traditionnel et occupe les cantons de Nadoba, Warengo, Koutougou et six villages du canton d'Agbontè. Le peuple tammari qui occupe cet espace se distingue des autres peuples de l'Atakora par ses habitations à étage. Il faut préciser que la construction de l'habitat à étagerelève de la

compétence et de la spécificité des bètammari. C'est ce qui leur a valu le nom de *Otammari*, c'est-à-dire « le constructeur », « l'architecte ». Otammari est donc le spécialiste de la maçonnerie, de la construction en terre. Cette maison est adaptée, à travers ses variantes locales, à son rôle d'élément de défense, d'unité économique et religieuse.

Pour Paul Mercier « *la maison se présente toujours comme un ensemble de tourelles à section circulaire ou ellipsoïde ou carrée...*, ces tourelles sont reliées entre elles par des murs qui délimitent une vaste salle au rez-de-chaussée et une grande terrasse à l'étage, sur laquelle donnent les pièces d'habitation. Chacune des tourelles supporte un grenier où délimite une chambre à l'étage et une pièce d'utilisation variée au rez-de-chaussée » (Mercier, 1954 : 33). L'habitation se présentant en un seul bloc comprend pratiquement tous les éléments : chambres, cuisine, greniers, étables, poulailler, etc. On note plusieurs types d'habitats à étage : des habitats à escalier intérieur et extérieur, des habitats à toits plats et à toits coniques. Il y a au total cinq types de tata en milieu tammari qui sont actuellement menacés.

C'est dans ce contexte que se justifie le projet "création d'un centre de corps de métier pour la construction des tatas en milieu tammari ". Avec ce projet, le département de l'Atacora trouverait non seulement une source de revenus, mais aussi cela donnerait une bonne renommée au site. Ainsi, la pauvreté qui sévit dans le milieu pourrait un temps soit peu régresser. Ce sont ces quelques raisons qui justifient la mise en valeur de ce patrimoine architectural tammari à travers la réalisation du projet.

### **4.3 Localisation**

Les tatas sont diversifiées et on les retrouve essentiellement dans l'Atacora (Nord-Ouest du Bénin) particulièrement dans les communes de Boukoubé, de Natitingou, de Tanguiéta et Coby. Ils constituent un bien inter communal. La Commune de Boukoubé constitue un pôle touristique attractif du fait que cette commune partage sa frontière avec le Koutammakou, site togolais déjà inscrit sur la liste du patrimoine mondial. A cet effet, nous suggérons que le centre de corps de métiers pour la construction des tatas soit

implanté dans la commune de Boukoubé à cause de la forte concentration de tatas fonctionnelles dans sa partie rurale. Située au Nord-Ouest de l'Atacora, la commune de Boukoubé est limitée au Nord-Est par la commune de Tanguiéta, au Nord-Ouest par celle de Cobly, au Sud et à l'Est par les communes de Natitingou et Toucountouna et à l'Ouest par la République du Togo. La Commune de Boukoubé fait frontière avec le site Koutammakou du Togo ce qui favorisera la visibilité du centre. Elle regorge de plusieurs manifestations culturelles parmi lesquelles on peut citer : le Dikountri, le Difouani et le Tatchéta qui sont des rites initiatiques, puis le Tibenti qui est un rite funéraire, les danses traditionnelles, etc. Boukoubé possède une très grande diversité patrimoniale comme en témoignent de nombreux vestiges présents sur son sol signe d'une richesse dont la mise en valeur occasionnera à coup sûr la promotion du tourisme.

#### **4.4 Objectifs et activités à mener du projet**

L'objectif générale est de sauvegarder et de préserver le patrimoine culturel du peuple tammari.

##### **Objectifs spécifiques**

Compte tenu de l'importance du patrimoine culturel (matériel et immatériel) bètammari et de l'histoire qui y est rattachée, le projet vise spécifiquement à :

- sauvegarder les savoir et savoir-faire liés à la construction des tatas ;
- préserver les rites, les cérémonies, les us et coutumes et autres valeurs culturelles liés aux tatas ;
- assurer à court, moyen et à long terme la protection et la sauvegarde des différents types de tatas ;
- valoriser le riche patrimoine que constituent les tatas ;
- assurer une protection effective du site selon les normes traditionnelles, nationales et internationales de protection du patrimoine culturel et paysagé ;
- valoriser le centre de façon à en faire un objet touristique.

La réalisation de nos objectifs apparaît comme une obligation car elle va permettre de sauvegarder, de préserver et de mettre en valeur les potentialités culturelles du site

d'une part, et d'assurer la transmission de cette richesse pour l'avenir. La réalisation du projet s'inscrit dans un cadre plus général qui constitue une priorité de la politique nationale dans le contexte de la décentralisation : promouvoir le développement économique et social de la localité et offrir à la communauté locale de nouvelles activités génératrices de revenus. La mise en place de ce corps de métier sera réalisé dans le cadre des programmes nationaux de développement du patrimoine culturel et de promotion du tourisme culturel, avec comme ambition affichée de contribuer au développement socio-économique de la région.

#### **4.4.1 Activités à mener**

En vue d'atteindre les objectifs de ce projet, nous avons identifié des activités qui vont être menées en relation avec la communauté locale, les autorités des communes concernées et la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin. Les actions suivantes ont été identifiées :

- identifier les communes et les personnes détentrices des savoir et savoir-faire liés aux tatas : une équipe sera déployée sur le territoire des communes de Natitingou, de Boukoumbé, de Tanguéta et de Cobly en vue d'identifier tous les "architectes" spécialistes de construction des tatas. Cette activité se fera en relation avec les communautés bétammaribè existant dans chacune de ces communes ;
- inventorier tous les types de tata et leurs composantes ; leur état de conservation, toutes les informations nécessaires à leur réalisation : après ce travail de collecte d'informations, un accent particulier sera mis sur les techniques de construction de chaque type de tata. Tous les aspects liés à la construction des tatas devront être recensés, identifiés afin d'en cerner les contours et les artefacts nécessaires à leur réalisation. Il s'agit notamment des informations liées aux matériaux utilisés, où trouver les matières premières nécessaires à leur construction, quels

nouveaux matériaux ont-ils introduits et pour quelles raisons ; des informations relatives aux rites et cérémonies, les interdits...

- identifier des THV (trésors humains vivants) pour la transmission d'informations sur chacune des composantes de cet élément du Patrimoine Culturel : il faudra identifier dans les communes et avec la participation des communautés concernées, les personnes qui devraient intervenir dans la transmission de tous les aspects liés à la construction des tatas. Il s'agit des détenteurs de connaissances sur la recherche du lieu de construction, les endroits où trouver les matériaux appropriés, comment mobiliser les ressources humaines, les sacrifices et les différentes cérémonies nécessaires.
- identifier le lieu d'implantation du centre, construire le centre et aménager ses différentes composantes : au sein du centre, des espaces seront réservés pour la transmission de tous les savoirs liés à la construction des tatas. Il y a des pratiques qui nécessitent des aménagements spéciaux dont il faudra tenir compte. Il s'agit d'espaces pour la transmission des savoirs relatifs aux cérémonies, aux rites, aux rituels et à la fabrication des bosquets qui leur sont liés ;
- aménager une salle pour l'exposition des maquettes de tatas bétammaribè avec un dispositif de visionnage de documentaires de la culture bétammaribè ;
- intégrer le centre dans le circuit de visite de la région ;
- créer un site web et autres actions de communication-marketing pour une visibilité du centre aussi bien sur le plan local, national qu'international : en vue de permettre à un grand nombre de personnes de découvrir ou de vivre les manifestations de la pratique de cette danse, un site web sera créé pour rendre visible le centre et ses activités.

Outre les activités de transmission des savoir-faire à réaliser par le centre, il y aura des activités de promotion-valorisation du patrimoine culturel bètammaribè.

L'existence d'une boutique-souvenir permet aux visiteurs de repartir du centre avec un objet miniature (maquette de tata) qu'il y aura découvert et qui retiendrait son attention. Elle serait aussi une source de revenus pour le centre.

#### **4.5 Résultats attendus**

Notre projet va consister à proposer une action urgente pour sauvegarder et préserver l'architecture traditionnelle des « tata dans l'Atacora. L'urgence s'explique par le fait que les menaces planent sur le site et si des mesures concrètes ne sont pas prises il risque d'être affecté totalement et complètement dans leur intégrité et leur authenticité. Ces menaces provoqueraient la disparition de toute une histoire et de toute une culture. La politique de sauvegarde, de préservation et de protection de ces "tata" va permettre leur mise en valeur et favoriser un tourisme culturel à long terme. C'est pourquoi dans ce projet, nous comptons aboutir à des résultats généraux qui n'occulent pas des mesures concrètes. Au nombre des résultats généraux nous retenons :

- création du centre formel de corps de métier pour la construction des tatas ;
- la promotion et la valorisation du savoir-faire traditionnel liées à la construction et à l'entretien des tatas ;
- une protection efficace de l'architecture contre toute forme de dégradation ;
- une implication de la population locale et des autorités dans la gestion de leur patrimoine.
- faire bénéficier à toutes les couches sociales des retombées dudit patrimoine

Mais comment cela pourra-t-il se faire et de quels moyens disposons-nous ?

## **4.6 Condition de mise en œuvre**

### **4.6.1 Méthodologie**

La méthodologie adoptée dans la mise en place du centre du corps de métier comporte plusieurs étapes regroupées ici en quatre points.

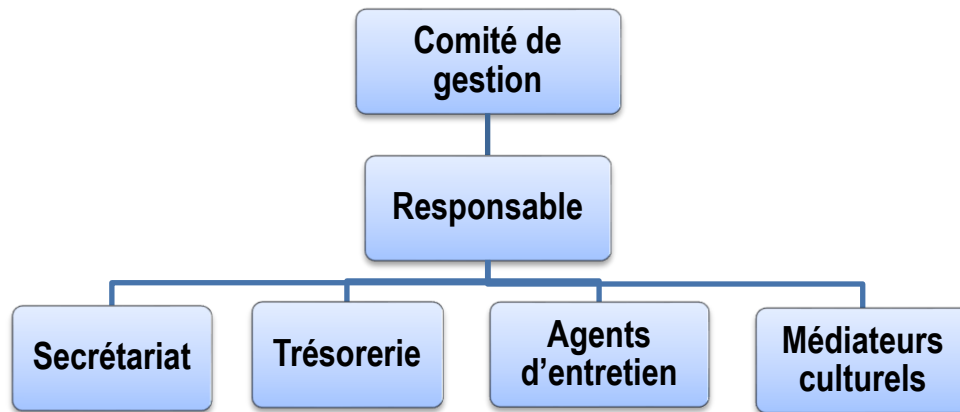
- Etude de faisabilité ;
- Identification des parties prenantes, mobilisation des communautés autour du projet et élaboration d'un plan de gestion ;
- Acquisition des matériaux ;
- Formation des acteurs à la gestion et à l'entretien du centre.

### **4.6.2 Organisation et fonctionnement du centre**

Le corps de métier sera sous l'autorité d'un comité de gestion. Il sera doté d'une autonomie financière et de gestion. Il sera géré par les communautés locales qui en assureront la gestion et l'animation. Ce sera une gestion participative. Le centre fonctionnera comme une coopérative sous la tutelle d'un bureau élu par l'ensemble des parties prenantes et qui va collaborer avec les communes.

Un arrêté ministériel précisera les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité de gestion et de l'administration du Centre. Le domaine abritant le centre sera concédé par la communauté locale et son statut juridique intégrera les dispositions des textes réglementaires de la décentralisation. Mise à par le gestionnaire du centre, le personnel sera composé d'animateurs culturels chargés des protocoles de transmission selon leurs potentialités. Des guides locaux professionnels sont nécessaires pour les différentes activités de médiation qui seront entreprises par le centre ; ils recevront une formation sur l'histoire de la migration du peuple bètamaribè, la construction des tatas et toutes ses composantes. pour le bon fonctionnement du centre, il sera mis en place un secrétaire et des agents d'entretien des locaux.

L'organigramme pour une bonne gestion de ce centre se présente comme suit :

Figure 1

Organigramme de Gestion du centre

#### 4.6.3 Mise en œuvre du projet

Pour la mise en œuvre du projet portant sur la création du centre formel de corps de métier, la commune de Boukoubé doit d'abord donner son accord de principe pour abriter le centre et accepter concéder le site d'implantation du centre.

#### 4.6.4 Programmation du projet

Le projet se tiendra sur trois (03) ans mais les activités proposées seront exécutées d'ici à 2014

Le présent projet comporte sept (7) volets

- identification du site devant abriter le centre et étude de faisabilité.
- réunions des parties prenantes. Résultat escompté : coopération des populations à la réalisation des travaux.
- identification des personnes ressources pour la réalisation des tatas et acquisition des matériaux de constructions.
- mise en place des infrastructures d'accueil et formation du personnel
- mise en place de l'organe de gestion et d'administration
- insertion du centre dans le circuit touristique régional, national et international par la publicité, la réalisation de plaquettes, le marketing, etc.

- assurer la visibilité du centre par l'organisation de conférences, ateliers, etc.

Ces sept (7) volets seront exécutés en trois phases :

### **Phase 1 : 2014-2015**

- Identification du site qui va abriter le centre
- Etude de faisabilité
- Réunions des parties prenantes et élaboration d'un plan de gestion
- Evaluation

### **Phase 2 : 2015-2016**

- Identification des personnes ressources détentrices des savoirs et savoir-faire et acquisition des matériaux de constructions ;
- Construction du centre et mise en place d'un programme de formation ;
- archiver les connaissances ;
- Mise en place des infrastructures d'accueil et formation du personnel ;
- Evaluation

### **Phase 3 : 2016**

- Insertion du centre dans le circuit touristique national et international par la publicité, la réalisation de plaquettes, etc.
- créer un label/Marketing
- Vulgarisation du centre par l'organisation de conférences, ateliers, etc.
- Evaluation définitive.

## **4.6.5 Stratégies de communication et marketing**

Les stratégies de communication et de marketing appliquées au centre de corps de métier pour la construction de tatas seront essentiellement des actions de promotion des offres culturelles proposées. Pour ce faire, le centre doit être en partenariat avec une agence de communication qui élaborera une politique de promotion. Voici quelques idées qui pourront être reprises et étoffées par des spécialistes de communication.

- la réalisation d'un documentaire de 13 minutes et d'un spot de 45s à la télévision;
- la réalisation et diffusion de spots radio ;

- la conception des maquettes, d'affiches avec déclinaison en plusieurs formats ;
- la conception et impression de plaquettes de promotion, dépliants, prospectus, flyers ;
- la conception et mise en ligne d'un site web actualisable périodiquement ;
- la création d'une page facebook, d'un compte Twitter et autres réseaux sociaux pour diffuser le message du centre au-delà des frontières et pour être en phase avec les nouvelles formes de communication ;
- des spots publicitaires sur les activités de ce centre et leur importance dans l'histoire de notre pays la République du Bénin seront réalisés et diffusés ;
- des panneaux publicitaires et indicatifs seront réalisés afin de rendre visible le site et le centre de corps de métier pour la construction de tatas;

#### **4.6.6 Contrôle, suivi et évaluation des activités du Centre**

C'est un bilan à des périodes données pour apprécier et mesurer l'atteinte des objectifs et faire des recommandations et réajustements. Cela consiste à faire de descentes régulières et périodiques des organes de gestion du centre sur le site. Ces actions devront permettre de bénéficier de la confiance des Partenaires Techniques et Financiers qui interviennent dans le fonctionnement du Centre. Ce contrôle-suivi est nécessaire et permet de vérifier régulièrement et de façon continue de la bonne marche des activités pour intégrer au fur et à mesure du déroulement les actions correctives nécessaires Cette action permet au comité de gestion d'avoir les informations utiles sur l'évolution des activités. Une évaluation semestrielle interne des activités du Centre pourra être faite en vue d'un meilleur rendement et d'une efficacité pour l'atteinte les objectifs fixés. La gestion du centre sera également suivie par des corps de contrôle extérieurs en vue d'inspirer confiance aux Partenaires Techniques et Financiers qui y ont investi et bénéficier du soutien des autres qui ne se sont pas encore manifestés. Cette action de contrôle pourra être faite tous les ans en fin d'exercice budgétaire.

#### **4.7 Les bénéficiaires du projet**

Les tous premiers bénéficiaires du centre de corps de métiers pour la construction des tatas sont bel et bien les bètammaribè : "ceux qui façonnent la terre" détenteurs du bien culturel. Il s'agit des communes de Boukoumbé, Natitingou, Cobly et de Tanguiéta. C'est aussi toute personne ou individu intéressé par l'acquisition du savoir-faire de construction de tatas. Les ateliers que le centre organisera seront ouverts au grand public, aux touristes nationaux et internationaux.

#### **4.8 Les partenaires du projet**

Plusieurs partenaires concourent à la réalisation du centre. Ainsi, au plan régional, national et international. La gestion, la sauvegarde, la protection du patrimoine et la question du développement culturel national restent du domaine de l'Etat et de la population à la base. C'est pourquoi, le Ministère en charge de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat, et du Tourisme est investi pour en être l'organe central. Pour ce faire, il est le premier partenaire à travers sa Direction du Patrimoine Culturel (DPC) pour l'appui technique, l'expertise et le Fonds pour le Développement du Patrimoine Culturel (FDPC) pour l'appui financier. Ce sont les structures chargées de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel. Elles ont pour but d'apporter leur expertise aussi bien sur le plan technique que financier pour la mise en œuvre du projet et son suivi. Le Fonds pour le Développement du Patrimoine Culturel est une structure assez récente mise en place par le Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'artisanat et du Tourisme pour renforcer les initiatives en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel. Il a été créé par décret n°2011-806 du 29 décembre 2011 et a pour objectifs de :

- financer les actions de valorisation et de promotion des biens religieux et profanes, archéologiques, préhistoriques, historiques, littéraires, artistiques, anthropologiques, anthologiques, scientifiques ;

- financer les actions de promotion des biens immatériels au niveau national et international ;
- financer les outils de diffusion pour faciliter la découverte du patrimoine culturel au public ;
- procéder au financement des actions de valorisation audiovisuelle sur le patrimoine culturel.

L'apport d'autres partenaires nationaux et internationaux contribueront à la réalisation du centre

#### 4.9 Budget prévisionnel et plan de financement

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, nous ne ferons que des estimations globales budgétaires. Cette prévision prend en compte le budget prévisionnel d'investissement de rénovation et celui de gestion du centre. Le centre étant sous tutelle de la Direction du Patrimoine Culturel, il y a une participation du budget national. Les apports des partenaires sont également nécessaires pour la réussite du projet.

**Tableau 1** : Budget du projet

REF	EMPLOIS	P. U.	QT	P.T.	MONTANTS	REF	RES	MONTANTS
<b>A</b>	<b>SECRETARIAT</b>					<b>A</b>	Budget national	
	Collecte de données sur le terrain				500.000			30.000.000
	Recensement et liste exhaustive des savoir-faire				10.000.000			
	Elaboration d'une documentation sur les différents savoir-faire				10.000.000			
	Lancement d'appel à candidature pour recruter les THV				500.000			
<b>B</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>					<b>B</b>		
	Construction du centre	100.000.000	-	100.000.000			UNESCO, OIF, ICOMOS	170.000.000
	Mobilier	20.000.000	-	20.000.000				
	Equipements	25.000.000	-	25.000.000	170.000.000			

	techniques							
	Dispositif de sécurité et de sureté	15.000.000	-	15.000.000				
	Matériel de bureau	10.000.000	-	10.000.000				
<b>C</b>	<b>Installer le matériel du centre de formation</b>					<b>C</b>		
	Matériel informatique	20.000.000	-	20.000.000	135.000.000			135.000.000
	Matériel audiovisuel et photographique	15.000.000	-	15.000.000				
	Matériel de sonorisation	40.000.000	-	40.000.000				
	Acquisition des collections pour la bibliothèque	50.000.000	-	50.000.000				
<b>D</b>	<b>Ressources Humaines</b>					<b>D</b>		
	Recrutement THV	10.000.000	-	10.000.000	36.000.000		Budget national	36.000.000
	Autres personnel			1.000.000				
	Formation ou remise à niveau du personnel du centre	5.000.000	-	5.000.000				
	Charges du personnel (salaire et indemnités) annuel	20.000.000	-	20.000.000				
<b>E</b>	Achat de matériel pour pratique et faire des exercices dans le centre	20.000.000	-	20.000.000	20.000.000	<b>E</b>	Mécènes	20.000.000
<b>F</b>	<b>Communication</b>		-			<b>F</b>		
	Publicité	5% du budget total					Ministère en charge de la culture	
	Action marketing							
<b>G</b>	<b>Imprévus</b>	5% du budget total	-			<b>G</b>	Budget national	
	TOTAL EMPLOIS (A+B+C+D+E+F+G)				269.500.000			391.000.000

REF : Référence

P.T : Prix Total

P.U : Prix Unitaire

QT : Quantité

RES : Ressource

## Conclusion

Pour beaucoup de visiteurs, la riche diversité culturelle du peuple béninois constitue l'un des attraits les plus intéressants de ce pays. La population du Bénin, d'environ 10 millions d'habitants en 2013, est composée de plus de vingt différents groupes socio-culturels ayant chacun son histoire, sa langue et ses traditions. L'ouverture et la chaleur remarquables avec lesquelles ce peuple accueille les étrangers et les engage dans la conversation permettent aux visiteurs de découvrir la culture béninoise. Qu'il s'agisse de marchander les prix des produits avec les vendeurs du marché achalandé d'Abomey ou de visiter les célèbres tatas « somba » des populations tammariba du Nord, les souvenirs les plus mémorables que l'on gardera de toute visite effectuée au Bénin proviendront sans nul doute des populations locales<sup>19</sup>. L'Institution qui gère le patrimoine culturel au Bénin est la Direction du Patrimoine Culturel. Ainsi, Dans le cadre de la politique de protection du patrimoine culturel mise en place par le Bénin, notre mémoire se présente comme un élément à la contribution de la réussite de cet objectif. Le peuple de l'Atacora, riches en cultures (musiques, danses, accoutrements et habitations de grand standing (Tata, comparable au tour des pays du Nord) est une société dispersée, avec une technologie et un système propre d'habitation ce qui interpelle la notion de chez-soi. Mais, malgré ces potentialités, le site rencontre des problèmes de protection ce qui explique sa dégradation. Ce constat nous a amené à faire une proposition de contribution à la protection du patrimoine architectural et toutes ses composantes. D'une façon générale, on peut dire que l'habitation traditionnelle répond à un triple besoin : d'abord un besoin de subsistance, car elle dispose d'un espace vital minimum dans son pourtour immédiat, ensuite un besoin d'auto-défense pour remédier à l'insécurité ; enfin un besoin d'autonomie dans un ménage. Ainsi, les Tatas expliquent la pérennisation de leur modèle architecturale dans l'Atacora malgré la modernité sur l'architecture locale. Dans le contexte africain, l'unité d'habitation à l'échelle de la famille étendue est la concession. "Elle regroupe les grands parents jusqu'au petits fils d'une même famille.

---

<sup>19</sup> Site, <http://rose-rosette.com/Culture.htm>, le 22/10/2013 à 18h45

Les l'habitat à étage chez les tamariba, sont souvent séparées par des ruelles parfois élargies. La maison est une habitation circonscrite dans le temps et dans l'espace : la case sanctuaire et ses autels unissent la vie d'au-delà et d'ici-bas, le mur de la maison relie les différentes cases et délimite son aire intérieure. Le peuple tammari n'est ni statique ni misonéiste. Elle évolue à travers le temps. Cette évolution s'opère à l'intérieur même de la communauté et grâce aux apports extérieurs. Si les agressions répétées et chronologiques des guerres ethniques, de l'esclavage et de la colonisation ont suscité le raffinement de cet habitat défensif, il est aussi à noter que la colonisation, les indépendances et tous leurs avatars ont influencé le peuple tammari et provoqué des mutations dans l'espace Otamari"<sup>20</sup>.

Au terme de ce travail, nous pouvons dire que le pays tammari est un site qui présente des véritables potentialités culturelles lesquelles favorisent un tourisme durable si elles sont exploitées en tenant compte des aspects culturels. Le Bénin dispose en ce qui concerne la protection du patrimoine culturel les textes et aujourd'hui les professionnels du patrimoine culturel disposent d'outils de protection assez riches et variés pour assurer une protection adéquate. Le problème reste cependant l'application effective des ces mesures ; c'est pourquoi notre projet met un accent sur une sensibilisation et une large diffusion des normes juridiques de protection du patrimoine culturel et paysager du pays tammari d'une part et penser à son extension sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité d'autre part. Il vise donc un développement local avec une valorisation des savoirs et des savoirs-faires traditionnels. Dans ce sens, notre projet va contribuer non seulement à la protection de ce site mais aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations locales qui seront prises en compte dans la protection et la valorisation du site.

---

<sup>20</sup>Thierry Joffroy, *Nayondjoua Djanguenane, et Lazare EOUNDOU (2009) Spécialiste du Programme Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Section Afrique*

## 2 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Les conventions de l'UNESCO 1972, 2003

### 2.1 Ouvrages

- Audrerie D. (1997). *La notion et la protection du patrimoine*. Edition PUF. Paris. 112 pages
- Bertho J. (1952). *L'habitation des Somba*. Conferência international des africanistasocidentais 2a ConferênciaBissau. t.V, Lisboa. pp. 94-104.
- Blier S.P. (1987). *The Anatomy of Architecture. Ontology and Metaphor in Batammaliba Architectural Expression*. Cambridge University Press.
- Christian L. (193). *L'« architecture vernaculaire » : essai de définition*, in *L'architecture vernaculaire*, sup. No 3. p. 114.
- Chambeny T.L "Traditions des Betammaribé de l'Atakora au Dahomey", 49 p. dactyl.
- CRATerre-ENSAG/convention France –UNESCO, (2006). *Patrimoine culturel et développement local, guide à l'attention des collectivités locales africaines*, Grenoble, 102 pages
- Ekoué H. (1931). *Etudesur l'habitation indigène. Construction d'une case Soumba (Cercle de l'Atakora, Nord-Dahoméen)*, *Bulletin de l'Enseignement de l'A.O.F.* n° 77, pp. 24-26.
- Ekoué H. (1932). *Le village Soumba. Etude sur les Soumba (suite)*, *Bulletin de l'Enseignement de l'A.O.F.*, n° 78, pp. 20-21.
- Froelich J.C. (1968). *Les réfugiés montagnards paleo-négritiques*, ORSTOM/Berger-Levrault, Paris, 268 p.
- Joffroy Th, Gnanguenane N. (2005). *Koutammakou, le pays des Batammariba*, CRATerre-Ensag, Grenoble 36 Pages

- Kouagou R. K. (1984). *L'identité tammari*, mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, 158 p.
- Lanfranchi A. (2008), "*Le tata somba, sens et évolution de l'architecture otammari*" in Dieux rois et peuples du Bénin. Arts anciens du littoral aux savanes, Paris, éditions Somogy, pp 112-117.
- Marnix de M, (1999). *les tatas de l'Atacora*, SNV, Cotonou, République du Bénin, pages 28
- Maurice, A. M, (1950). *Atakora, Otiau Otammari Osuri, Peuples du Nord Bénin*, Académie des sciences d'Outre-mer, pages 480
- Mercier P. (1968), *Tradition, changement, histoire, les « Somba » du Dahomey Septentrional*, édition anthropos paris, pages 538
- Mercier P. (1954). *Etudes Dahoméennes ; L'habitation à étage dans l'Atakora*, institut français d'Afrique Noire
- Mercier P. (1948), "*Mouvements de populations dans les traditions des Bétammaribè*", *Etudes Dahoméennes*, n°1, pp. 47-55.
- Mercier P. (1949), "*Conception d'orientation chez les Bétammaribè*", *Notes Africaines*, n°4, pp. 9-10.
- Mercier P. (1953). "*L'habitat et l'occupation de la terre chez les Somba*", *Bulletin de l'I.F.A.N.*, t. XV, n°2 pp.798-817.
- Ministère de la culture, direction du patrimoine national, Koutammakou, *le pays des Batammariba « ceux qui façonnent la terre », plan de conservation et de gestion 2002-2012*
- Ministère de la culture, du tourisme et des loisirs, 2006, *Lexique du patrimoine culturel*, Lomé, presse de l'UL
- N'da P. *Méthodologie de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats, comment utiliser un mémoire, une thèse d'un bout à l'autre*, 171 pages

- Padénu G-H, Barrue-pastor M. (2006). *Architecture, Société et Paysage Bétammaribé au Togo : Contribution à l'anthropologie de l'habitat*, PUM, Toulouse 319 pages
- Robert P. (2010). *Financement du patrimoine architectural: Politiques et pratiques*, Strasbourg, les Editions du Conseil de l'Europe, 216 p.
- Séwane D. (2008), " *Le Koutammarkou, haut lieu de l'humanité*" in Dieux rois et peuples du Bénin. Arts anciens du littoral aux savanes, Paris, éditions Somogy, pp 106-111.
- Shaikh Salman Bin Hamad Al Khalifa, (2008). *patrimoine mondial*, n° 48, Janvier

## 2.2 Mémoires

- Natta (NpohLabounamah), 2010, Développement du tourisme culture au Koutammakou (Togo) site du patrimoine mondial de l'UNESCO : aménagement d'un circuit touristique, mémoire de master profession en développement culturel, CRAC, Lomé
- N'tcha (J K), 1990, *Bases anthropologiques de la dispersion de l'habitat dans le Bénin Septentrional, le cas Otammari*, mémoire présenté pour l'obtention du diplôme d'études approfondies en Sciences de l'Environnement, université Cheikh AntaDiop de Dakar, Faculté des sciences de l'environnement
- Koussé (KN), 1977, *le peuple Otammari : essai de synthèse historique (des origines à l'invasion coloniale Européenne – 1897)*, mémoire de maîtrise, université nationale du Bénin, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines, section d'histoire.

## 2.3 Site web

- <http://www.memoireonline.com/05/11/4533/Contribution-la-protection-du-patrimoine-culturel-et-la-gestion-efficiente-de-lenvironnemen.html>
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture>

- <http://darjela.over-blog.com/article-le-tata-somba-du-benin-64896851.html>
- <http://www.teheran.ir/spip.php?article1159>
- <https://sites.google.com/site/mimetmourtour/pays-des-tata-somba>
- <http://whc.unesco.org/fr/list/1140-koutammakou> le pays des bêtammariba
- <http://whc.unesco.org/fr/architecture-de-terre/> Centre du patrimoine mondial - Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (WHEAP)
- <http://www.linguee.fr/francais-anglais/traduction/la+construction+de+l%27habitat+traditionnel.html>
- <http://www.6climats6habitats.com/tfe1/tfe1.htm>
- <http://www.decentralisation-benin.org/spip.php> article289

### 3 Liste des illustrations

Figure 1 Ruine d'un tata à Kouaba.....	13
Figure 2 Carte géographique des tatas bètammaribè.....	15
Figure 3 Maquette d'un tata Tayaba.....	17
Figure 4 Tata Otammari.....	18
Figure 5 Tata Otchao.....	18
Figure 6 Tata ossori.....	19
Figure 7 Maquette d'un tata berba.....	20
Figure 8 Organigramme de gestion de centre.....	51
Figure 9 Ruine d'un tata à Perma.....	65
Figure 10 Ruine d'un tata à Natta.....	65

### 4 Liste des tableaux

Tableau 1Récapitulatif des centres de documentation fréquentées.....	35
Tableau 2 Budget du projet.....	55

## 5 Glossaire

- Tata : Nom sous lequel le colonisateur a désigné toute sorte d'habitat pendant la colonisation.
- Tata "Somba" : habitat à étage spécifique au peuple tammari. Les "tata somba" sont des maisons traditionnelles du peuple tammari littéralement « ceux qui construisent avec de la terre pétrie » dans l'Atacora.
- Koutammakou : le milieu ou l'espace de ceux qui façonnent la terre ou "architectes" ; dénomination sous laquelle la République du Togo a inscrit ce site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en Juin 2004.
- Peuple tammari : groupe de personnes détenteur des habitas dits traditionnels à étage
- "Somba" C'est un nom péjoratif. Mot fabriqué par les baatombou pour désigner tous les peuples hôtes des montagnes au Nord-Ouest du Bénin. Ce mot aurait été forgé de manière circonstancielle.
- Bètammari : c'est le pluriel de Otammari. ce mot signifie "ingénieur architecte" ou bon maçon ou encore ceux qui construisent avec la terre pétrie.
- Préserver : c'est mener des actions des protections
- Sauvegarder : c'est garantir ou accorder une protection contre toute atteinte.

## 6 Annexes

### Annexe 1 : Questionnaire de recherche

#### Identité de l'enquêté

Nom et prénom:.....

Age :.....

Situation

matrimonial:.....

1. Que signifie le mot tata ?

.....  
.....

2. Que désigne l'appellation "somba" ?

.....  
.....

3. Comment appelle-t-on l'espace abrité par les "somba" ?

.....  
.....

4. Comment appelle-t-on ceux qui logent dans les habitats à étage ?

.....  
.....

5. Combien de catégorie de tata existe-t-il d'espace tammari ?

.....  
.....

6. Quelles différences faites-vous entre ces types de tata ?

.....  
.....

7. Quelles sont les différentes parties d'un tata ?

.....  
.....

8. Pourquoi cette dispersion et orientation des tatas dans l'espace ?

.....  
.....

09. Quelle est la fonction des tata dans la vie des bétammaribè ?

.....  
.....

10. Quels sont les matériaux qui rentrent en ligne de compte dans la construction du tata ?

.....  
.....

11. Quels sont les problèmes que l'on rencontre dans la construction d'un tata ?

.....  
.....

12. Quel est le processus de construction du tata ?

.....  
.....

13. Qui sont ceux qui interviennent dans la construction des tata du début jusqu'à la fin ?

.....  
.....

14. Quels sont les différents rites exécutés avant, pendant et après la construction du tata ?

.....  
.....

15. Quelles sont les forces et les faiblesses du tata ?

.....  
.....

16. Vos suggestions

.....  
.....

## **Annexe 2 : Guide d'entretien**

- 1) Origines bètammaribè
- 2) La vie des bètammaribè
- 3) Organisation sociale des bètammaribè
- 4) Les différents types de tata en pays tammari
- 5) Les différents éléments de construction du tata
- 6) L'état de conservation des tata

## Table des matières

Remerciement.....	i
Dédicace.....	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés .....	v
Introduction .....	7
1 Problématique .....	9
1.1 Description générale et importance du sujet.....	9
1.2 Hypothèse de recherche .....	12
1.3 Synthèse et analyse des données de terrain.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.3.1 Etude géographique et origine du peuple bètammaribè.....	13
1.3.2 Spécificité du peuple tammari.....	16
1.3.3 La typologie d'habitat à étage dans l'Atacora.....	16
1.3.4 Organisation et fonctions sociales des "tatas" .....	21
1.3.5 Matériaux et processus de construction des tatas .....	22
1.3.6 Les tatas bètammaribè dans l'Atacora: Valeur Universelle Exceptionnelle	23
1.4 Analyse des données .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2 Revue de littérature .....	25
2.1 Le patrimoine culturel : du sens général au sens juridique	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.2 Le patrimoine architectural : Sauvegarde et préservation .....	27
3 Cadre méthodologique .....	31
3.1 Techniques et outils de collecte des données .....	31
3.2 Technique de traitement et analyse des données .....	33
3.3 Expérience et enseignement du stage.....	33
3.3.1 Présentation des structures d'accueil .....	33
3.4 Difficultés rencontrées .....	38
4 Projet professionnel : .....	40

4.1	Résumé.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2	Objet du projet.....	40
4.3	Contexte et justification .....	40
4.4	Localisation .....	41
4.5	Objectifs et activités à mener du projet.....	42
4.5.1	Les objectifs du projet.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.5.2	Activités à mener .....	43
4.5.3	Résultats attendus .....	45
4.6	Condition de mise en œuvre.....	46
4.6.1	Méthodologie .....	46
4.6.2	Organisation et fonctionnement du centre .....	46
4.6.3	Mise en œuvre du projet.....	47
4.6.4	Programmation du projet .....	47
4.6.5	Stratégies de communication et marketing .....	48
4.6.6	Contrôle, suivi et évaluation des activités du Centre.....	49
4.7	Les bénéficiaires du projet.....	50
4.8	Les partenaires du projet.....	50
4.9	Budget prévisionnel et plan de financement .....	51
5	References Bibliographiques .....	55
5.1	Ouvrages.....	55
5.2	Mémoires.....	57
5.3	Site web .....	57
6	Liste des illustrations .....	59
7	Liste des tableaux.....	59
8	Glossaire.....	64
9	Annexes .....	61